



DCCIAS\_2024\_018

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU CŒUR DE L'AVESNOIS

-----  
RÉUNION DU 12 NOVEMBRE 2024  
-----

**L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre à 18 heures,** le Conseil d'Administration du CIAS du Cœur de l'Avesnois, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Deux Helpes du Pôle tertiaire intercommunal d'Avesnes sur Helpe, en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Patrick DEHEN**, Vice-Président sur convocation en date du **06 novembre 2024**.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 03 avril 2024, le Conseil d'Administration du CIAS a de nouveau été convoqué le 06 novembre 2024 pour assister à la séance du 12 novembre 2024 conformément aux articles L2121-17 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 32**

**Qui ont pris part à la délibération : 10**

**Date de la convocation : 06 novembre 2024**

**Présents** : Monsieur Patrick DEHEN, Madame Anne-Marie LENTIER, Madame Nadine MAJKA, Madame Colette WATREMEZ, Madame Laurence WATTEAU, Madame Laurence COX, Monsieur Claude MATHIEU, Monsieur André SZAMRYLO, Madame Catherine THIÉBAUX a donné procuration à Madame Anne-Marie LENTIER, Madame Catherine TRIQUET,

**Excusés** : Madame Christine BASQUIN, Madame Maryse BERNARD, Monsieur André BERTEAUX, Madame Sandra BROGNET, Madame Sylvie CABOOR, Monsieur Christian CASTEL, Monsieur Alain DELTOUR, Monsieur Nicolas DOSEN, Madame Marie-Christine MERCIER, Monsieur Pascal NOYON, Monsieur Vincent QUEVALLIER, Monsieur Jean-Marie VIN, Monsieur Brice AMAND, Madame Marie BAILLY, Monsieur Roland BOUVART, Madame Aurélie CHOPIN, Monsieur Sébastien DUMONT, Monsieur Sébastien DURSENT, Monsieur Sébastien HUGÉ, Madame Monique JOLY, Madame Evelyne MAREAUX, Madame Sophie POTDEVIN

# DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE CIAS ET LA 3CA POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

**Numéro de la délibération** : DCCIAS\_2024\_018

*Pièce jointe : Projet de convention entre la 3CA et le CIAS*

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 10

- = = = = = = = = = = -

**Le Conseil d'administration du CIAS,**

## **I. Exposé des motifs**

L'Atelier Chantier d'Insertion œuvrant dans le domaine de la logistique n'intervient plus sur l'action « Jour de Panier » depuis juillet 2024. La DEETS a donné son accord pour que le chantier logistique intervienne pour la collecte des encombrants, comme les structures d'insertion le font déjà sur d'autres territoires.

Les modalités de fonctionnement seraient les suivantes :

Le Service environnement de la Communauté de Communes traite les demandes des habitants. Il fournit au CIAS les fiches d'intervention des demandes validées (quantités, types d'encombrants et lieux conformes à la réglementation). Le CIAS contacte les habitants afin de fixer la date de collecte. Le CIAS, et notamment le chantier Les Abeilles, intervient sur le domaine public pour cette collecte, à l'aide d'un véhicule mis à disposition par la Communauté de Communes. La valorisation des encombrants a lieu dans les déchetteries d'Avesnelles et de Solre-le-Château.

Un projet de convention est annexé à cette note de synthèse, reprenant le tarif fixé par la délibération du 15 décembre 2020, ainsi que la période de conventionnement.

## **II. Dispositif décisionnel**

Le Conseil d'administration, avec deux abstentions, décide de :

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention relative à la collecte des encombrants entre le CIAS et la 3CA ;

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

Par délégation pour le Président, Patrick DEHEN,  
Vice-Président du CIAS.



**Envoyé en Préfecture le 14/11/2024**

**Reçu le 14/11/2024**

**Publié le 15/11/2024**

**Identifiant de télétransmission : 059-200041358-20241114-DCCIAS\_2024\_018-DE**